

Construire une relation durable avec les associations

Du partenariat au pilotage : des outils concrets pour structurer la relation avec les associations de son territoire

Une formation en ligne organisée par EluesLocales.

- **Cette formation est nouvelle et n'a pas encore été évaluée par nos participants**

Public concerné : Élus en charge de la vie associative, des sports, de la culture, de la solidarité, de la jeunesse ou de toute autre délégation impliquant des relations avec les associations.
Pré-requis : Être titulaire d'un mandat
Durée de la formation : 3 sessions de 2 heures soit 6 heures de formation

Nos conseillères pédagogiques sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter directement si vous avez des questions



Isabelle Helbling

06 71 51 89 83
isabelle@elueslocales.fr



Joddy Labarre

06 71 51 89 91
joddy@elueslocales.fr

EluesLocales – Organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus
Numéro de déclaration d'activité n° 75331165933
Version du 05/11/2026

Présentation de la formation

Les associations jouent un rôle essentiel dans la vie des territoires, dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, la solidarité, la jeunesse ou l'environnement. Pour les collectivités, elles sont des partenaires importants, mais leur accompagnement soulève de nombreuses questions concrètes : comment arbitrer les demandes ?

Garantir une égalité de traitement ? Choisir entre subvention, aide en nature ou autre forme de soutien ? Sécuriser une convention ? Suivre les engagements de chacun ?

Cette formation donne aux élus des repères juridiques et des outils directement mobilisables pour structurer leurs relations avec les associations. Elle permet de mieux définir le cadre de la relation, de sécuriser les financements et les partenariats, mais aussi d'installer un dialogue régulier et de faire évoluer les collaborations en fonction des besoins du territoire.

À partir de situations concrètes, les participants apprennent à analyser une demande, choisir la réponse adaptée et construire un partenariat clair, équilibré et durable.

Objectifs

Objectifs opérationnels :

- Analyser les demandes et les relations avec les associations pour choisir un cadre d'intervention adapté, équitable et juridiquement sécurisé.
- Structurer et piloter des partenariats durables avec les associations, en définissant des engagements réciproques, des modalités de suivi et des critères d'évaluation adaptés à sa collectivité.

Programme

Module 1 : Clarifier le rôle de la collectivité et poser un cadre équitable [Durée : 2h]
Objectif : Identifier les différents leviers d'intervention de la collectivité et poser des règles claires pour traiter les demandes associatives

- Distinguer les différentes formes de soutien aux associations : subvention, aide en nature, mise à disposition de locaux ou de matériel, mise à disposition de personnel, accompagnement et partenariat
- Définir des critères transparents pour arbitrer les demandes : intérêt local, besoins du territoire, publics concernés, projet associatif, impact attendu et moyens disponibles
- Identifier les situations nécessitant une vigilance particulière : égalité de traitement, conflits d'intérêts, prise illégale d'intérêts, gestion de fait et respect des règles applicables aux financements publics
- Organiser le rôle de chacun dans la relation associative : élu référent, services, direction générale, autres élus et interlocuteurs associatifs

Exercice pratique : à partir de plusieurs demandes d'associations, déterminer le mode de réponse adapté et les critères à prendre en compte pour garantir un traitement équitable.

Module 2 : Sécuriser les financements et les partenariats [Durée : 2h]
Objectif : Choisir le bon cadre juridique et contractualiser les relations avec les associations en fonction de la nature du projet et du soutien apporté.

- Distinguer subvention et commande publique : initiative du projet, besoin de la collectivité, contrepartie attendue et conséquences sur le choix du cadre juridique
- Structurer l'attribution d'une subvention : critères d'éligibilité, dossier de demande, décision, montant, versement, contrôle et justification de l'utilisation des fonds
- Définir les engagements réciproques dans une convention : objectifs, moyens, calendrier, obligations de chacune des parties, modalités de versement et conditions de suivi
- Choisir entre soutien ponctuel et partenariat dans la durée : convention annuelle, convention pluriannuelle, renouvellement, révision des objectifs et conditions de sortie

Exercice pratique : à partir d'un projet associatif concret, déterminer s'il relève d'une subvention ou d'une prestation, puis définir les principaux éléments à inscrire dans le cadre de la relation avec l'association.

Module 3 : Faire vivre le partenariat et construire une relation dans la durée [Durée : 2h]
Objectif : Mettre en place un dialogue régulier avec les associations, suivre les engagements et faire évoluer les partenariats en fonction des besoins du territoire.

- Installer un dialogue régulier avec les associations : points de contact, rencontres, remontée des besoins, information sur les dispositifs et prévention des incompréhensions
- Suivre les engagements et les résultats : objectifs, indicateurs simples, bilan des actions, utilisation des soutiens accordés et points d'étape
- Gérer les situations sensibles : désaccord sur une subvention, baisse ou refus de financement, association en difficulté, demande exceptionnelle, changement de gouvernance ou non-respect des engagements
- Faire évoluer les partenariats en fonction des besoins du territoire : mutualisation, coopération entre associations, nouveaux projets, évolution des soutiens et bilan annuel de la politique associative

Exercice pratique : élaborer une fiche de pilotage d'un partenariat avec une association : objectifs, engagements de la collectivité et de l'association, moyens mobilisés, calendrier des échanges, indicateurs et modalités de bilan.

Formatrice/formateur

La formation sera assurée par l'un de nos formateurs expert des collectivités locales et du positionnement politique des élus. CV disponible sur demande.

Conditions d'inscription

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre demande via la plateforme "Mon Compte Formation" de la Caisse des dépôts ou du bulletin d'inscription signé et tamponné de votre collectivité, au plus tard une semaine avant la date de début de la formation.

Comment financer votre formation ?

Que vous soyez membres de conseils municipaux, de communautés urbaines, l'agglomération, de conseils départementaux ou de conseils régionaux, en tant qu'élu.e, votre formation est un droit individuel qui vous permet de faire financer les frais d'enseignement et les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration). EluesLocales est un organisme agréé pour la formation des élus locaux par le Ministère de l'Intérieur. À ce titre, votre formation est finançable par votre collectivité ou par votre Droit Individuel à la Formation (DIF).

Tarifs nets de taxe

L'organisme EluesLocales est exonéré de TVA au titre de l'article 262-4-4-a du CGI

Financement par votre collectivité :	*675*
Financement par votre DIF : Possibilité de financement par votre **Droit individuel à la formation (DIF)**	*400€*

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Eléments matériels de la formation et accessibilité

Nos formations ont lieu dans des salles que nous réservons partout en France. Toutes les salles que nous louons sont équipées d'un vidéoprojecteur.

En cas de problème d'accessibilité, merci de contacter Elena Sahli au 06 71 51 90 07 pour que nous puissions le

cas échéant faire les adaptations nécessaires.

Nos formations en ligne ont lieu via l'outil de visioconférence "Zoom". Merci de vérifier que vous êtes équipé.e d'un ordinateur avec une bonne connexion internet et d'un casque pour le jour de la formation.

Méthode et supports pédagogiques

Tous nos formateurs travaillent à partir d'un support théorique powerpoint qui sera diffusé pendant la formation.

Pour les formations techniques, nos formateurs travaillent à partir de documents issus de leurs expériences dans des collectivités locales pour illustrer des cas pratiques. Vous êtes invité.e à vous munir des documents de votre collectivité si vous souhaitez travailler dessus pendant la formation.

Pour les formations liées à la communication politique, les formateurs réaliseront des mises en situation pour vous familiariser avec les apprentissages théoriques étudiés en formation.

A l'issue de la formation, un support résumé de formation intitulé "Les essentiels" vous sera envoyé par email.

Suivi et évaluation

Les objectifs opérationnels seront évalués en fin de formation via une auto-évaluation des stagiaires.